

Le "mariage pour tous" vu des Etats-Unis



Chip Somodevilla/Getty

Des manifestants devant la Cour suprême au moment de l'examen de la mesure dite Proposition 8.

Vincent Dozol
25 avril 2013

Le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe a été définitivement adopté à l'Assemblée nationale, mardi 23 avril. La France est ainsi devenue le quatorzième pays à autoriser le mariage homosexuel, le neuvième en Europe. Aux Etats-Unis, les couples de même sexe peuvent se marier et adopter dans neuf Etats. La Cour suprême se penche depuis le 26 mars sur la Proposition 8 californienne qui, depuis quatre ans, interdit le mariage pour les personnes de même sexe et le Defense of Marriage Act (DOMA) de 1996. Une décision déterminante pour l'avenir du mariage gay est attendue pour juillet.

Deux conférences à New York avaient pour thème le mariage pour tous cette semaine. La première, organisée par la French-American Foundation, s'est tenue le jour même du vote de la loi française. Le politologue Bruno Perreau, enseignant au MIT et auteur de *Penser l'adoption*, a échangé avec le journaliste Jeff Chu, chef de rubrique à Fast Company, auteur de *Does Jesus Really Love Me? : A Gay Christian's Pilgrimage in Search of God in America*, et Bret Stephens du *Wall Street Journal*. La Maison Française de la New York University a aussi organisé un panel le 24 avril autour du mariage pour tous. Il a réuni Camille Robcis, enseignante à l'université de Cornell et auteur de *The Law of Kinship*, Stella Vincenot, en thèse de philosophie à NYU, et de nouveau Bruno Perreau.

L'ensemble des intervenants ont fait part de leur soutien au mariage pour tous. Des opposants avaient été invités, mais n'ont pu être présents. Ces deux rencontres ont d'abord permis de présenter les spécificités du cas français, et de revenir sur l'avancement des droits LGBT depuis la fin des années 1970. Selon Bruno

Perreau, le militantisme LGBT s'est transformé depuis la fondation du Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR) en 1971. Son journal *Tout!* appelait à la lutte en faveur de l'ensemble des droits dont jouissaient les hétérosexuels. Les communautés homosexuelles ont défendu des modèles alternatifs, dans les marges, tout en demandant la protection des institutions. Le contexte a fortement évolué depuis l'adoption en 1999 du PACS. L'exposé des motifs du projet de loi ne fait d'ailleurs pas mention d'un principe d'égalité ou d'une référence à la moralité. Il constate simplement qu'une majorité de Français se déclarent en faveur de l'ouverture du mariage pour les personnes de même sexe.

De l'union civile au mariage

Le débat sur le mariage gay a été lancé en France en juin 2004, avec la célébration symbolique d'un mariage entre deux hommes par le maire vert de Bègles, Noël Mamère. L'annulation de cet acte a été confirmée par la Cour d'appel de Bordeaux un an plus tard. Le Parti socialiste français, à l'origine de l'abolition de la pénalisation de l'homosexualité en 1982 et du vote du PACS, a dû faire face à la pression de ses alliés communistes et verts, ainsi que de ses camarades européens. La seconde évolution s'est faite aux frontières de la France. La Belgique autorise les mariages gay depuis dix ans. Depuis, des pays comme l'Espagne et le Portugal, la Suède l'ont imité.

Bruno Perreau a souligné que les contestations principales ne se sont pas faites sur le mariage lui-même mais sur la filiation. Il a rappelé que la notion de citoyenneté française s'est historiquement construite sur cette base. Comme le sous-entend la Marseillaise, chaque Français est d'abord un enfant de la nation. Les parents sont responsables d'éduquer de futurs citoyens au service de la patrie.

A partir des années 1980, la politique s'est focalisée de plus en plus sur le corps. Les progrès de la science ont d'abord permis la procréation assistée. Avec l'adoption des lois bioéthiques de 1994, l'hétérosexualité est devenue, pour la première fois, une condition d'accès à la procréation médicalement assistée (PMA). Elle est réservée aux couples hétérosexuels mariés ou fournissant la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans. En parallèle, l'extrême droite, en pleine ascension, développe un discours sur la "santé du corps national". Jean-Marie Le Pen s'attaque par exemple en mai 1987 aux personnes séropositives : "Les sidaïques, en respirant du virus par tous les pores, mettent en cause l'équilibre de la Nation. (...) Le sidaïque, (...) c'est une espèce de lépreux, si vous voulez". Sous ce double mouvement, la filiation devient un enjeu philosophique concernant l'identité nationale.

Le gouvernement a choisi de dissocier le texte sur le mariage pour tous de celui sur la PMA, qui sera débattu dans le cadre d'une loi sur la famille. Le comité consultatif national d'éthique a été saisi sur cette question. François Hollande a par ailleurs affirmé qu'"il n'y aura pas d'ouverture du débat sur la GPA pendant son quinquennat."

Un soutien inattendu

Le journaliste Bret Stephens a défendu un point de vue conservateur en faveur du mariage homosexuel, qu'il avait précédemment présenté dans une tribune intitulée "[A conservative case for gay marriage](#)". Cette union s'inscrit parfaitement dans la tradition de défense des libertés personnelles. "Il faut canaliser les passions de manière à ce qu'elles soient productives pour la société" a déclaré celui qui se définit comme un "conservateur fou de droite". M. Stephens a fait part de son expérience personnelle et anecdotique des succès éducatifs de couples homosexuels, plutôt que de faire appel aux sciences sociales, dont il se méfie.

Camille Robcis a montré comment, au lieu de citer la Bible, les opposants aux mariages gays ont fait appel à des lectures partiales et biaisées des travaux d'anthropologues ou de psychanalystes comme Claude Lévi-Strauss ou Jacques Lacan, afin de faire valoir leurs arguments. Dans une France séculaire, il est plus efficace de faire référence aux sciences qu'à Dieu. Pour conclure, Stella Vincenot est revenue sur le parcours de Christiane Taubira, en montrant comment ses interventions ont permis de lier le mariage pour tous à la thématique de l'émancipation. Juste après le vote de la loi, la garde des Sceaux est revenue sur les propos homophobes tenus pendant ces dernières semaines : "Si vous êtes pris de désespérance, balayez tout cela, (...) vous n'avez rien à vous reprocher." Elle a aussi cité Nietzsche à la fin de son discours : "Les vérités tues – celles que l'on tait – deviennent vénéneuses."

A la suite de l'adoption de la loi, des députés et des sénateurs de l'UMP devraient déposer un recours auprès du Conseil constitutionnel. Selon eux, la loi induirait "une réforme de civilisation". Dans une décision du 28 janvier 2011, le Conseil constitutionnel avait estimé qu'il ne lui appartenait pas "de substituer son appréciation à celle du législateur en cette matière". Après dépôt, les juges auront un délai d'un mois pour s'exprimer sur le texte. Les opposants au mariage pour tous ont annoncé vouloir continuer leur mouvement. Après l'adoption définitive du texte, des manifestations sont prévues le 5 et le 26 mai à Paris. Les premiers mariages pourraient être célébrés à compter de juin.

http://www.france-amerique.com/articles/2013/04/25/le_mariage_gay_en_debat_des_deux_cotes_de_l_atlantique.html?utm_source=Newsletter+France-Am%C3%A9rique+-+NATIONALE&utm_campaign=78f82e17ca-Newsletter_25_avril_2013&utm_medium=email